

quée. Ce n'est pas à dire qu'il faille passer de longues heures à développer chaque jour les vérités chrétiennes devant les enfants; cela signifie que le règlement, tout en ménageant les heures nécessaires aux études profanes, réserve pourtant une partie du temps pour être employée à l'étude et à la pratique de la religion.

L'enseignement religieux conservera donc une place d'honneur dans toutes les classes des collèges des Frères. Il y sera donné par les maîtres eux-mêmes qui, s'étant dévoués toute la journée pour servir les intérêts matériels de leurs élèves, terminent leur œuvre en tournant les regards de ces jeunes gens vers les célestes régions, où ils ont des intérêts bien plus grands à traiter.

Il y aura donc une demi-heure d'explication de la religion tous les jours, sauf le jour de congé. Le dimanche, outre cette instruction, trois quarts d'heure seront employés à signaler aux jeunes gens les fautes qu'ils auront commises pendant la semaine, contre la politesse, l'humilité, et les autres vertus morales. Tantôt on parlera en général de ces défauts ou des fautes commises, et tantôt on signalera les faits en désignant les jeunes gens qui s'en sont rendus coupables. Pour ne pas aigrir les caractères, on aura soin de donner, dans le même temps, de justes louanges aux élèves qui se distinguent par leur bonne conduite, leur savoir-vivre, leur fidélité au règlement.

Un prêtre, désigné par Monseigneur l'Evêque du diocèse auquel appartient le collège, sera chargé de la direction spirituelle des élèves.

2^e ENSEIGNEMENT PROFANE.

L'enseignement peut se diviser en quatre cours comme suit :

1^{er} *Cours préparatoire* : Petit catéchisme, prières ordinaires, commencement du grand catéchisme, lecture, écriture, calcul des quatre opérations fondamentales, premiers éléments de grammaire et d'orthographe, quelques notions de géographie locale et d'histoire sainte.

2^e *Cours élémentaire* : Tout ce qui précède, mais développé : toute l'histoire sainte, la géographie du Canada, le calcul mental, et les applications de l'arithmétique jusqu'aux fractions inclusivement.

3^e *Cours moyen* : Instruction religieuse, lecture sentimentale, orthographe, exercices de rédaction, arithmétique commerciale, mensuration, histoire du Canada, géographie de l'Amérique, tenue des Livres en partie simple.

4^e *Cours supérieur* : Etude approfondie de la langue anglaise et de la langue française; algèbre, géométrie, trigonométrie, télégraphie, navigation, arpentage et nivellement, dessin, sciences physiques, selon les besoins des élèves.

Chacun de ces cours peut comprendre plusieurs classes. Dans chaque collège, on établit un plan d'étude, qui détermine à l'avance le nombre d'heures que l'on consacra chaque semaine à l'enseignement de chacune des branches que les élèves y doivent étudier. Le temps de l'étude est réparti entre toutes les spécialités proportionnellement à l'importance accordée à chacun d'elles dans l'enseignement.

Ce plan d'études peut être fait de la manière suivante :

